

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 19 NOVEMBRE 2009**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 19 novembre 2009

Aujourd'hui, à seize heures dix-neuf minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 15 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales concernant la sécurité dans les tribunaux judiciaires
- n° 24 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé
- n° 56 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la certification de certaines ressources offrant de l'hébergement pour des clientèles vulnérables (*titre modifié*)
- n° 59 Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac et d'autres dispositions législatives principalement afin de lutter contre la contrebande de tabac

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.